

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

• • • • • 12 Décembre 2005 • • • • •

PRESIDENT : Michel BOUCHEZ, Maire **PRESENTS** : D.HOCHART, A.BERTIN, S. SZAT, L.LANCEL, C.MACLAZEK, E.CHAVAUDRA, A.FLAMANT, Adjointe J. GERARD, R.SKIBA, R. PAW, A.BAILLEZ, M.DEVERMELLE, P.BEKAERT, G.DELOFFRE, L.DANZEL, M.SYS, E.MOLENDA, L.BIELKIN, N. ZEGGAI, V.MONNIER, J.C.DANGLLOT, M.H.MERESSE, N. BOUKHATEB, Conseillers Municipaux. **ABSENTS EXCUSES** : R.LEFEBVRE, Adjoint, M.PAMULA, B.GAJDA, R. SZCZEPANSKI, D. HENOT, Conseillers Municipaux ont donné procuration. **SECRETARE** : P.BEKAERT, Conseiller Municipal

LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE - EXERCICE 2005

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses 313 997.12 €
- recettes 313 997.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 7 392 309.08
- recettes 7 392 309.08

le budget supplémentaire de la Commune a été adopté par 24 voix pour (dont 3 procurations) et 4 abstentions (dont 1 procuration) du Groupe "Agir ensemble pour Fouquières".

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2005

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses 7 884.25
- recettes 7 884.25

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 5 689.86
- recettes 5 689.86

le budget supplémentaire de la Caisse des Ecoles a été adopté par 28 voix pour (dont 4 procurations)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE - EXERCICE 2005

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- dépenses 16 413.32
- recettes 16 413.32

SECTION D'INVESTISSEMENT

- dépenses 1 385.85
- recettes 1 385.85

le budget supplémentaire de la Zone Industrielle a été adopté par 28 voix pour (dont 4 procurations).

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ces décisions concernent :

- désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage (terrain jouxtant le parking salle Ziarkowski)
- désignation d'un avocat pour procédure

contre les gens du voyage (terrain rue du Chevalier de la Barre)

- mission coordination sécurité santé pour les travaux salle Jean Guimier
- convention d'intervention avec SOS Artistes pour l'atelier Théâtre
- convention d'intervention avec l'association Ch'Ti Ludo pour l'action intitulée « création d'un jeu autour du livre »
- convention d'intervention avec l'association Mariska Nord pour l'action intitulée « action en faveur de la lecture »
- convention d'intervention avec l'Atelier Caroline Marie pour l'action intitulée « éveil à la peinture »
- acte d'occupation temporaire d'un immeuble 158 rue du Gal Leclerc
- remplacement des menuiseries extérieures à l'Ecole Condorcet
- contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de « requalification de la rue de la Sucrierie »
- convention d'intervention avec l'association « Mariska Nord »

DEMI-PENSION DU COLLEGE, ANIMATION INTER CLASSES, LOCATIONS DES SALLES, CAUTIONS POUR LOCATIONS DES SALLES, LOYERS DES IMMEUBLES, CONCESSIONS, COLUMBARIUM, CHAMBRE FUNERAIRE, SUBVENTION AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES,

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2006, les tarifs de la demi-pension du Collège, de l'animation inter-classes, les locations des salles, les cautions pour locations des salles, les loyers des immeubles appartenant à la commune, les concessions au cimetière et au columbarium, le tarif d'occupation de la chambre funéraire et les bourses aux enfants continuant leurs études. (voir conditions requises en mairie). Cette décision est adoptée à l'unanimité.

NOEL 2005

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au Noël des enfants des écoles primaires et

maternelles.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Suite à l'appel d'offres ouvert des travaux d'entretien et d'aménagement de la salle des fêtes, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres à savoir :

LOT N° 2 : PLATRIERIES - PLAFONDS : l'entreprise Les Plâtreries Lemaire d'Aubigny-en-Artois pour un montant de 39 984.06 € H.T.

LOT N° 3 : PLAFONDS TENDUS : l'entreprise ART DECO de Dunkerque pour un montant de 35 345.00 € H.T.

LOT N° 5 : ELECTRICITE : l'entreprise G.E.W. pour un montant de 60 445.00 € H.T.

LOT N°7: EQUIPEMENT DE CUISINE : H.M.I. THIRODE de Wambrechies pour un montant de 19 195.00 € H.T.

LOT N°8 : PEINTURES REVETEMENTS MURAUX : l'Entreprise S.P.D.E. pour un montant de 28 207.71 € H.T.

Les lots N° 1, 4, 6 et 9 étant déclarés infructueux, la commission d'appel d'offres a décidé de relancer la procédure en appel d'offres ouvert.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer pour tous travaux ou construction de logements une participation communale pour non réalisation d'aires de stationnement conformément à l'article L.42163 du Code de l'Urbanisme et de fixer à 10 000 € cette participation par place de stationnement manquante.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal sollicite deux subventions au titre de la dotation globale d'équipement :

- travaux de réhabilitation de la salle des fêtes au taux de 25 %
- construction de la restauration scolaire au taux de 30 %

COMPTES RENDUS D'ACTIVITES

Après avoir pris connaissance des comp-

tes rendus d'activités du lotissement rue de la Sucrerie, de la cité du Vert Tilleul et du Lotissement rues Dautricourt et R. Briquet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité lesdits comptes rendus.

REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement d'un sinistre par la SMACL assureur de la Commune concernant le remboursement des dégâts occasionnés à un candélabre d'éclairage public route Nationale s'élevant à 2 827.01 €.

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, considérant l'incorporation dans le domaine public communal de voiries des cités minières, porte la longueur de la voirie communale à 25,440 km. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Considérant que la Commune de Fouquières-lez-Lens doit faire l'objet du

recensement de la population, le Conseil Municipal décide de recruter 10 agents recenseurs, un coordinateur communal du recensement ainsi qu'un collaborateur du coordinateur communal du recensement. Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les deux motions suivantes :

1^{ère} motion :

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de l'appel de NIORT, demande :

- la reconnaissance de la responsabilité civile de l'Etat, conformément à la loi du 7 janvier 1983 pour le dédommagement des violences urbaines de novembre 2005;
- la mise en place pour l'avenir d'un dispositif permettant l'indemnisation rapide des collectivités touchées par des événements majeurs et exceptionnels de même nature, à l'instar de ce qui existe déjà

pour les catastrophes naturelles.

2^{ème} motion

A l'occasion du centenaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat, le Conseil Municipal de Fouquières-lez-Lens réuni le 12 décembre 2005, tient à rappeler son attachement aux principes de cette Loi fondamentale de la République Française Laïque :

- laïcité de l'Etat et de tous ses services, notamment l'Education Nationale.

- respect des religions et philosophies qui s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux de la République Française, sans en encourager les pratiques,

- libre pratique de ces religions dans les lieux privés qu'elles destinent à cet usage

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

• • • • • **23 JANVIER 2006** • • • • •

PRESIDENT : Michel BOUCHEZ, Maire.

PRESENTS : D.HOCHART, S.SZAT, L.LANCEL, C.MACIAZEK, E.CHAVAUDRA, A.FLAMENT, Adjoint J. GERARD, R.SKIBA, R.PAW, A.BAILLEZ, M.DEVERMELLE, P.BEKAERT, G.DELOFFRE, L.DANZEL, M.SYS, E.MOLENDA, L.BIELKIN, N.ZEGGAI, V.MONNIER, B.PRZYBOROWSKI, J.C.DANGLOT, N.BOUKHATEB, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : A.BERTIN, Adjoint, M.PAMULA, B.GAJDA, R.SZCZEPANSKI, D. HENOT. M.H.MERESSE Conseillers Municipaux ont donné procuration.

SECRETAIRE : E.MOLENDA, Conseillère Municipale

LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ.

INSTALLATION D'UNE CONSEILLER MUNICIPAL

Suite décès de Mr LEFEBVRE Robert, Adjoint, de la liste « Unis pour Fouquières », le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, celle-ci étant la suivante sur ladite liste.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Suite à l'infirmité des lots 1, 4, 6 et 9 des travaux de remise en état et d'aménagement de la salle des fêtes et à la relance de la procédure pour lesdits lots, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les marchés à intervenir à savoir :

LOT N° 1 : GROS ŒUVRE ETENDU :

avec l'entreprise MORETTI de Dourges

pour un montant de 58 444.00 € H.T.

LOT N° 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES :

avec l'entreprise Garçon de Saint Nicolas les Arras pour un montant de 75 596.77 € H.T.

LOT N° 6 : CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION :

avec l'entreprise DUCATEZ de Mercatel pour un montant de 49 948.64 € H.T.

LOT N° 9 : AGENCEMENT :

avec l'entreprise ARRAS AGENCEMENT de Beaurains pour un montant de 53 142.00 € H.T.

REMBOURSEMENT SINISTRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unani-

mité le remboursement d'un sinistre par la SMACL assureur de la Commune concernant le remboursement des dégâts occasionnés à des barrières de sécurité à l'Ecole J.Prévost s'élevant à 3 079 €.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en œuvre un programme d'actions pour 2006, dans le cadre de la politique de la ville à savoir :

En fonctionnement :

- éveil à la peinture
- action en faveur de la lecture pour un public âgé de 6 à 15 ans
- action favorisant la lutte contre l'illettrisme
- atelier vidéo
- équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale